

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 mai 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et greffier adjoint est également présent.

20-05-138

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

20-05-139

Approbation d'un procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

ADOPTÉE

Procès-verbal de correction – Résolution 20-02-052 – dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint dépose un procès-verbal de correction concernant la résolution 20-02-052.

20-05-140

Achat du 100 rue Saint-Jacques Ouest – Autorisation d'un signataire supplémentaire

ATTENDU la résolution 20-02-063;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser comme signataire alternatif :

- Au maire : le maire suppléant pour la période en cours, Me Serge Bizier;
- Au greffier : le greffier adjoint, monsieur Mario Juare.

ADOPTÉE

Prime d'assurance – Piste BMX et Skate Parc - remise

20-05-141

Mainlevée sur deux lots du Développement du Golf La-Fontaine

ATTENDU la demande de mainlevée pour les lots 6 364 103 et 6 364 104 par l'acheteur;

ATTENDU que la progression du projet domiciliaire du Golf La Fontaine est jugée suffisante pour justifier la mainlevée sur le lot mentionné plus haut;

Sur la proposition de le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint à signer une mainlevée sur le lot 6 364 103 6 364 104 par la Ville.

ADOPTÉE

20-05-142

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 07-04-2020 au 10-05-2020 445 054,65 \$
- nos M2050 à M2072 & A48616 à A48634

Chèque annulé :

- En date du 26-03-2020 (340,00 \$)
- no A48485

Dépôts salaires :

- Périodes 2020-15 à 2020-18

ADOPTÉE

20-05-143

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11-05-2020 188 186,34 \$
- nos A48635 à A48723

ADOPTÉE

20-05-144

Ratification d'une offre de service - Logiciel de paiement aux fournisseurs Transphère par ACCEO

ATTENDU l'offre de service présenté à la Ville par ACCEO Finances;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier l'acceptation de la proposition d'ACCEO Finances pour logiciel Transphère par le directeur général le 14 avril 2020 selon les termes qui y sont mentionnés soit :

- Entente de 36 mois;
- Frais annuels de 965 \$, plus les taxes applicables;
- Frais non récurrents de 1 530 \$;
- Grille de prix par transactions;

ADOPTÉE

20-05-145

Adhésion aux services de Desjardins relativement au logiciel Transphère

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE le client a déjà adhéré au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux services et sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires- Dossier entreprise » offerts par la Caisse Desjardins de L'Érable. :

QUE, sous réserve de l'application de l'option Attribution des droits de signature si le client choisi cette option, la convention AccèsD Affaires et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE Louise Bergeron soit désignée administratrice principale aux fins du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE Gilles Fortier et Mario Juare soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau service et sous-service que la caisse principale peut mettre à la dispositions de la Ville et à en accepter les conditions d'utilisation;

QUE la ou les personnes mentionnées ci-dessus, incluant les administrateurs principaux, soient autorisées, au nom de la Ville à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires;

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la Ville tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution qui aura été remise à la caisse principale.

ADOPTÉE

20-05-146

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2019-12 soumise par la trésorière en date du 11 mai 2020 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

Adhésion à AccèsD Affaires – rayé de l'ordre du jour, il s'agit d'un doublon du point 3.4 traité à la résolution 20-05-142.

20-05-147

Modification des tarifs des camps de jour 2020

ATTENDU la situation sanitaire exceptionnelle qui sévit en ce moment et qui sera vraisemblablement encore en développement lors de l'été à venir;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que les mesures particulières suivantes soient mises en place concernant les tarifs et la gestion des camps de jour pour la saison 2020 :

- Il n'y aura pas de sorties en 2020. Le tarif « sorties » de 60 \$ ne sera donc pas appliqué;

- La date limite d'inscription est fixée au 12 juin 2020. Passé cette date, les frais de 50\$ prévu au règlement 2018-334 seront appliqués;
- Si le camp ne dure pas toute la durée prévue, les participants se verront remboursés au prorata de la période annulée sur la durée totale prévue initialement;
- Si, en raison d'un retour au travail, un enfant doit être inscrit après le début du camp de jour, les participants se verront rembourser la période non utilisée au prorata de cette période sur la durée totale du camp de jour;
- Les participants peuvent payer en deux versements. Un à l'inscription et un autre le 20 juin 2020;
- Si une personne résidant avec l'enfant est déclarée positive au Covid-19, l'enfant sera retiré du camp pour une durée de 14 jours et doit fournir un document émanant d'un médecin ou de la Santé publique pour revenir au camp de jour;
- Des semaines supplémentaires sont prévues : du 10 au 14 août au coût de 50\$ et du 17 au 20 août au coût de 40\$;

ADOPTÉE

Embauche d'un étudiant au service des travaux publics – remis en juin 2020

20-05-148

Réparation de la clôture de la piste cyclable près du Parc Multisports

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adjuger le contrat de réparation de la clôture mentionnée en rubrique à Les Clôtures Victo inc. au montant de 10 305 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même la police d'assurance et la différence à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

20-05-149

Offre de service relative au transport et au traitement des résidus verts et des branches pour 2020

ATTENDU la proposition datée du 1^{er} mai 2020 de Gaudreau Environnement inc. pour le service mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adjuger le contrat mentionné en rubrique à Gaudreau Environnement aux conditions prévues à l'offre et aux tarifs suivants ;

Opération	coût (+ Taxes Applicables)
- Transport	140\$ / voyage;
- Traitement des branches	20\$ / TM;
- Traitement des résidus verts	75 \$ / TM;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours ;

LE TOUT pour une somme n'excédant pas le 38 000 \$;

ADOPTÉE

20-05-150

Adhésion à l'organisme Appui Centre-du-Québec

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adhérer à l'organisme mentionné en rubrique pour l'année 2020

ADOPTÉE

20-05-151

Demande de dérogation mineure – Pierre Poirier

ATTENDU QUE la galerie avant a été transformée en solarium depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le propriétaire demande de transformer cette partie en agrandissement du bâtiment principal ;

ATTENDU QU'UN léger empiètement dans la marge avant est créé ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 10 Ave de L'Étang la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Pierre Poirier afin de permettre de transformer le solarium en agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant de 3,17 mètres au lieu de 5 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,83 mètre pour la marge avant par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

20-05-152

Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU1-2002)

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement PRU1-2002 modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville.

Ce projet consiste principalement à autoriser les entreprises de déneigement et de débroussaillage à la case verticale C5 et horizontale C10 du tableau 31 à l'article 387 du règlement no 2017-316.

ADOPTÉE

20-05-153

Kiosque en chansons – Directrice générale

ATTENDU QUE malgré l'annulation des kiosques en chanson, un travail de préparation considérable a été fait par la directrice générale de l'évènement;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser à la directrice générale de l'évènement, madame Ghyslaine Fortin, 50% du montant prévu pour ses services, soit 625 \$.

ADOPTÉE

Avis du Réseau Biblio Centre-du-Québec-Mauricie-Lanaudière - dépôt

20-05-154

Restaurant Le Gourmet - Projet de tables extérieures distancées

ATTENDU la demande de Jean-Denis Laroche, propriétaire du Restaurant Le Gourmet, d'installer des tables à pique-nique espacées de 4 mètres sur le terrain situé à l'avant de l'église;

ATTENDU que ce terrain appartient à la fabrique;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

- D'ACCORDER le prêt de 24 tables à pique-nique sous condition que leur disposition respecte les mesures de distanciation sociale;
- QUE le conseil manifeste son support à la proposition de monsieur Laroche;
- QUE le conseil réfère monsieur Laroche au propriétaire du terrain en question, à savoir la Fabrique Bx-François de Laval.

ADOPTÉE

20-05-155

Projet IGA-COOP Princeville

ATTENDU la demande du IGA-COOP de Princeville de tenir une collecte des contenants consignés sur le terrain du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière le 30 mai 2020;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

- QUE le conseil manifeste son support à la proposition d'IGA-COOP de Princeville;
- QUE le conseil autorise la tenue de cet évènement sur le terrain du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière;
- QUE les équipements et les clôtures seront installés par le personnel du service des loisirs;

ADOPTÉE

Demande de résidents du secteur La-Fontaine – sécurité routière – dépôt

Demande d'aide financière – Jules Pellerin - refusée

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

- Nicolas Dufresne désire connaître la position de la Ville sur l'implantation de la collecte des matières organiques via le bac brun. Le maire fait le point sur le projet pilote de tri mécano biologique des déchets et indique que si le projet n'apporte pas les résultats souhaités, le bac brun sera implanté à Princeville en 2022.

20-05-156

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire